



BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT  
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

NEW YORK 17, N.Y. , le 10 oct. 1967.  
757 Third Avenue, Room 2120  
Tél.: HA 1-1480

Réf.: 7-i(Afrique australe) - PF/MY/ar

CONFIDENTIELLE

an	GE	RU	DI	GE		c/a
Datum	13.10		18.10			
Visa	9	RU	1	1		
EPD	13. Okt. 1967					
Ref.	p. B. 73. Afr. Sud. 0					

✓ p. B. 73. Afr. Sud. 0. 1.  
✓ p. B. 73. Port. 0. 1.  
✓ p. B. 73. Rhod. 0.

Division des organisations internationales  
Département politique fédéral  
3003 B e r n e

Division des affaires politiques  
Département politique fédéral  
3003 B e r n e

Division du commerce  
du Département fédéral de l'économie publique  
3003 B e r n e

La Suisse et l'Afrique australe

Monsieur le Ministre,  
Monsieur l'Ambassadeur,

La situation en Afrique australe (République d'Afrique du Sud, Rhodésie et territoires sous domination portugaise) ne cesse, comme vous le savez, de préoccuper les Nations Unies, qu'il s'agisse de mettre en oeuvre les résolutions relatives à la décolonisation ou de la défense des droits de l'homme. Ce sujet est traité sous ces différents angles par un nombre croissant de comités et de groupes de travail ainsi que dans le cadre de séminaires intergouvernementaux.

Pas moins de 7 points concernant cette question figurent à l'ordre du jour de la présente session de l'as-

./.

- 2 -

semblée générale. Il s'agit des titres suivants:

- 1) - politique d'apartheid du gouvernement de la République sud-africaine (rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du gouvernement de la République sud-africaine et rapport du Secrétaire général);
- 2) - élimination de toutes les formes de discrimination raciale:
  - a) application de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (rapport du Secrétaire général),
  - b) état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (rapport du Secrétaire général),
  - c) mesures à prendre contre le nazisme et l'intolérance raciale,
  - d) mesures relatives à la mise en oeuvre rapide d'instruments internationaux visant la discrimination raciale;
- 3) - question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique d'apartheid, dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants (rapport du Secrétaire général);
- 4) - activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Rhodésie du Sud, au Sud-ouest africain, dans les territoires sous domi-

./.

- 3 -

nation portugaise ainsi que dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale dans le sud de l'Afrique;

- 5) - question du Sud-Ouest africain;
- 6) - question des territoires administrés par le Portugal (Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et rapport du Secrétaire général);
- 7) - application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies.

Ces différentes questions ont été réparties entre la Commission politique spéciale, la 3e Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) et la 4e Commission (questions se rapportant aux territoires sous tutelle et aux territoires non autonomes). Ainsi, 3 des 7 commissions que compte l'Assemblée générale traitent actuellement de la situation en Afrique australe. A l'Assemblée générale elle-même, où le sujet a été évoqué par la quasi-totalité des orateurs dans leurs interventions au débat général, la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux ainsi que la question du Sud-Ouest africain seront traitées en séance plénière.

Les thèses et revendications des pays afroasiatiques (qui constituent les 3/4 de l'Assemblée générale)

./.

- 4 -

n'ont peut-être jamais été exprimées avec autant de netteté que dans les conclusions qui ont été adoptées en juillet - août derniers à l'issue du séminaire international sur l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme en Afrique australe qui a été réuni à Kitwe sur l'initiative conjointe des Nations Unies, notamment de son Comité sur l'apartheid et du gouvernement de la Zambie, et auquel 34 représentants gouvernementaux ont participé. Ces conclusions et résolutions qui ont été approuvées sans vote - le représentant des USA refusant de s'y associer et celui du Canada réservant sa position, figurent dans le document ci-joint. Elles ont été depuis lors approuvées par le Comité sur l'apartheid qui les transmettra ne varietur à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale.

Il m'a paru utile d'examiner les conclusions ou recommandations sur lesquelles des critiques pourraient être adressées à notre pays au sein des Nations Unies.

## I

Echanges commerciauxRésolution Kitwe (ch.V)Statistiques de la Division du commerce

Le séminaire recommande qu'il soit donné une attention urgente aux moyens destinés à mettre en oeuvre par tous les Etats les résolutions déjà adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale en ce qui concerne la

<u>Afr. du Sud</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>
importations	37.984.738	27.558.690
exportations	183.543.495	219.900.132
<u>Rhodésie</u>		
import.	24.567.872	17.975.137
export.	7.108.730	8.189.798
<u>Mozambique</u>		
import.	2.525.461	1.569.665
export.	4.775.330	7.259.753

./.

./.

- 5 -

situation en Afrique australe...	<u>Afr. australe portugaise</u>	1965	1966
Il déplore en particulier le commerce accru (...) réalisé par plusieurs Etats occidentaux de même que par un Etat asiatique avec l'Afrique du Sud, le Sud-Ouest africain, la Rhodésie et les territoires sous domination portugaise.	import.	13.257.228	11.269.268
	export.	8.884.798	9.257.116
	<u>Sud-Ouest africain</u>		
	import.	844.261	524.549
	export.	434.957	789.705

## II

Investissements

<u>Résolution Kitwe (ch. VII § 4)</u>	<u>Créancier</u>	<u>sect. publ.</u>	<u>Inves. dir.</u>	<u>Inves. indir.</u>	<u>Total *</u>
Le séminaire condamne les activités des intérêts étrangers économiques, financiers et autres qui, supportant les régimes dans les territoires sous domination raciste et coloniale et leur exploitation des ressources humaines et matérielles de ces territoires empêchent le peuple africain de conquérir la liberté et son indépendance. Il fait appel aux Gouvernements des Etats dont il s'agit de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à de telles activités	<u>Suisse</u>				
	1963	35	78	74	187
	1964	35	86	74	193
	1965	47	94	78	219

La Suisse figure au 4e rang des pays créanciers derrière, dans l'ordre, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France.

\* Ces chiffres sont tirés du document des Nations Unies publié à New York en 1967 intitulé "les investissements étrangers en République ./ sud-africaine".

- 6 -

## III

EmigrationRésolution Kitwe  
(ch. IX § 3)

Le séminaire fait appel à tous les gouvernements de décourager activement leurs ressortissants d'émigrer dans les territoires sous régimes coloniaux et racistes en Afrique australe en leur refusant les documents de voyage et en retirant leur nationalité à ceux de leurs ressortissants qui émigrent dans ces territoires.

Selon les statistiques dressées le 16.6.1967 par la Police fédérale des étrangers, nos compatriotes établis en Afrique du Sud constituent, par ordre d'importance, la 12e de nos colonies à l'étranger. L'augmentation de son effectif en 1966 (+484) est la plus forte que l'on ait enregistrée après celle de nos colonies au Canada et en République fédérale d'Allemagne. Les chiffres relatifs à l'émigration montrent que l'Afrique du Sud est le 5e pays étranger vers lequel se dirigent nos compatriotes.

## IV

Droits de l'hommeRésolution Kitwe  
(ch. XIII § 1-5)

Le séminaire recommande, qu'en liaison avec les plans et programmes pour l'Année internationale des droits de l'homme 1968, il soit donné une impor-

Du fait de sa non-appartenance à l'ONU, la Suisse n'a pu signer ni la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, ni la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes

./.

- 7 -

tance spéciale aux problèmes de l'apartheid, de la discrimination raciale et du colonialisme en Afrique australe, au sort des prisonniers politiques et des autres victimes de l'apartheid, de la discrimination raciale et du colonialisme et à l'application des décisions et des résolutions des Nations Unies qui concernent ces problèmes.

....

Le séminaire exprime l'espoir que la Conférence internationale sur les droits de l'homme qui se réunira à Téhéran en 1968 consacrera une attention toute particulière aux problèmes de la lutte contre l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme en Afrique australe qui sont des obstacles majeurs à la mise en oeuvre des droits de l'homme et aux libertés fondamentales de l'humanité.

## V

Assistance

Résolutions Kitwe  
(ch. XVI § 5 et XVII)

Le séminaire supporte fermement le fonds des Nations Unies  
./.

de discrimination raciale du 20 novembre 1963 adoptées à l'unanimité la première et à une très grande majorité la seconde par l'Assemblée générale. Elle n'a pas non plus signé la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965 qui est ouverte aux Etats membres des institutions spécialisées.

Malgré diverses suggestions dans ce sens de la part du Bureau de l'Observateur permanent, la Suisse ne verse  
./.

- 8 -

pour l'Afrique australe et recommande que ses termes de référence soient étendus afin d'inclure les victimes de l'apartheid, de la discrimination raciale et du colonialisme dans le Sud-Ouest africain, la Rhodésie, l'Angola, le Mozambique et dans les autres colonies d'Afrique.

aucune contribution à ces deux fonds spéciaux des Nations Unies.

Le séminaire supporte fermement la consolidation et le développement des programmes spéciaux des Nations Unies d'éducation et d'entraînement pour l'Afrique australe. Il recommande que ces programmes soient administrés en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et, par son intermédiaire, avec les mouvements africains de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine.

## VI

### Participation à des séminaires et conférences sur la discrimina- tion raciale et l'apartheid

#### Résolution Kitwe (ch. XXIII)

Le séminaire exprime ses profonds regrets et ses graves  
./.

Notre pays n'a délégué personne à ces cycles d'étude et ne s'y est jamais fait représenter par un observateur.



- 9 -

préoccupations à l'absence de participants de ... certains autres Etats qui ont de substantiels intérêts économiques, financiers et autres dans la région. Il les prie instamment de changer leur présente attitude négative et de coopérer par des mesures efficaces à la solution des problèmes dans cette région.

Ce tableau comparatif pourrait servir de pièce à conviction à un quelconque délégué africain pour attaquer notre pays à la tribune des Nations Unies. J'estime dès lors que ce document a un caractère confidentiel que vous voudrez bien lui conserver.

Vu l'importance que le problème de l'apartheid présente aux Nations Unies, il m'apparaît néanmoins nécessaire d'attirer votre attention sur la situation difficile dans laquelle nous nous trouverions si jamais des attaques devaient être dirigées contre nous.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance  
Monsieur l'Ambassadeur,  
de ma considération distinguée.

L'OBSERVATEUR SUISSE

V Annexe: 1